

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 20 juin 2026

DECLENCHEMENT DE LA VIGILANCE ROUGE « CANICULE EXTREME »

Ce 20 juin 2026, Météo-France a placé l'ensemble des départements de la région Île-de-France en vigilance rouge « canicule extrême » à partir de demain 12h00. Ce niveau caractérise un épisode de canicule exceptionnelle par sa durée, son intensité, sa précocité et/ou son étendue géographique.

Un épisode caniculaire exceptionnel concerne quasiment tout le pays, avec des températures maximales atteignant entre 35°C et 39°C, voire 40°C demain après-midi en Île-de-France. Lundi devrait être la journée la plus chaude de cet épisode, sous un ciel dégagé, avec des températures dépassant les records historiques. La chaleur restera intense la nuit, où les températures ne descendront pas en dessous de 20°C. La durée et l'intensité de cet épisode appellent à une vigilance accrue et à la plus grande prudence.

Pour assurer le suivi de cette situation et prendre les mesures nécessaires, le préfet de Police, préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris, a passé le Centre Opérationnel Zonal (COZ) en posture de suivi renforcé dès demain à 12h00, en lien avec l'Agence régionale de santé (ARS), la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, ainsi que les préfectures de département. L'ensemble des acteurs sont mobilisés : services de l'Etat, collectivités territoriales, professionnels de santé, associations agréées de sécurité civile, opérateurs de réseau...

Dans ce cadre, et à l'approche de la Fête de la Musique, le préfet de Police, préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris, dialogue depuis plusieurs jours avec les organisateurs d'événements en plein air à Paris. Il leur a été demandé de renforcer leur dispositif prévisionnel de secours. Les préfets de département de petite et grande couronnes ont fait de même.

En complément, le préfet de Police, préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris, en lien avec l'Agence régionale de santé (ARS), la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, ainsi que les préfectures de département de petite et grande couronnes,

a demandé aux services de l'Etat de prendre des mesures pour limiter au maximum les conséquences de cet épisode de canicule extrême :

- En lien avec les organisateurs, les événements sportifs organisés en plein air ou dans des espaces non climatisés, sont reportés ou annulés.
- Des arrêtés d'interdiction de consommation d'alcool sur la voie et dans les espaces publics sont pris à l'échelle départementale.
- Les lieux de baignade et espaces aquatiques font l'objet d'une surveillance renforcée.
- L'ARS Île-de-France sensibilise les professionnels, les établissements de santé et les établissements médicaux-sociaux. Elle veille à l'adaptation de la réponse sanitaire, et s'assure auprès des établissements médico-sociaux de l'effectivité de l'activation de leur plan bleu, pour veiller à la protection de leurs résidents. Une vigilance est portée sur l'ensemble des établissements de santé, pour garantir la continuité de l'offre de soin et la protection des publics vulnérables.
- La préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, comme les préfectures de département de petite et grande couronnes, mobilisent les opérateurs gestionnaires de centres d'hébergement ou intervenant dans le dispositif de veille sociale (accueils de jour, maraudes...).
- Les capacités de secours sont adaptées. Les préfectures veillent également à augmenter le nombre de places d'hébergement d'urgence, à étendre les horaires d'ouverture des accueils de jour et à renforcer les maraudes pour prendre en charge les personnes précaires.
- Les mairies sont mobilisées pour faciliter l'accès aux lieux frais : cartographie des îlots de fraîcheur, ouverture de salles rafraîchies, allongement des horaires des espaces verts et piscines municipales... Elles renforcent leurs actions de terrain pour l'accompagnement des personnes vulnérables isolées à domicile et inscrites sur les registres communaux et sont invitées à prolonger cet accompagnement quelques jours après la fin de l'épisode caniculaire, les effets sanitaires de la canicule pouvant être décalés.

A ces niveaux de température, toute personne, même jeune et en bonne santé, peut subir un coup de chaleur ou un malaise grave si elle ne prend pas de précautions face à la chaleur. Il est indispensable que chacune et chacun adopte les bons réflexes :

- Boire de l'eau régulièrement, sans attendre d'avoir soif ;
- Manger en quantité suffisante et régulièrement en privilégiant les aliments crus et plats froids ;
- Porter des vêtements amples, légers et clairs, une casquette ou un chapeau, et des lunettes de soleil et appliquer une protection solaire ;
- Se rafraîchir plusieurs fois par jour et rechercher les zones ombragées ou réfrigérées ;
- Fermer volets et fenêtres pendant la journée et aérer la nuit ;

- Ne pas pratiquer d'activités physiques et sportives aux heures les plus chaudes, soit entre 12h00 et 18h00, et privilégier les activités douces ;
- Prendre régulièrement des nouvelles de ses proches ;
- Être vigilants aux personnes vulnérables à la chaleur : personnes âgées de plus de 65 ans, personnes en situation de handicap, personnes isolées ou surexposées (notamment les personnes sans-abri).

Pour plus d'informations un numéro vert « Canicule info service » : 0800 06 66 66 est ouvert de 9h à 19h en France métropolitaine afin d'obtenir des conseils pour se protéger et protéger son entourage, en particulier les plus fragiles.

En cas de malaise, forte fièvre ou propos incohérents : appelez le 15

Retrouvez les recommandations de l'ARS sur :

[Fortes chaleurs et canicule : comment se protéger ? | Agence régionale de santé Ile-de-France](#)

Contacts presse

Préfecture de Police : ppcom@interieur.gouv.fr

Préfecture de de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris : pref-presse@paris.gouv.fr

Agence régionale de santé Île-de-France : ars-idf-service-presse@ars.sante.fr